



VRY - GONDREVILLE

COMMUNE DE VRY
57640 VRY-GONDREVILLE

ARRETE N° 23/2016

*Concernant la réglementation de la circulation
Rue de Metz à Gondreville*

Le Maire de la commune de Vry,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2542-2 et L2542-3 relatifs aux pouvoirs généraux du maire en matière de police et les articles L2213-1 et L2213-2 relatifs aux pouvoirs du maire sur les voies à l'intérieur de l'agglomération,

VU les travaux qui seront réalisés par l'entreprise WH de Sainte-Marie-aux-Chênes (Moselle), « Rue de Metz » à Gondreville commune de VRY.

Considérant qu'il importe dans l'intérêt général de prescrire toutes mesures utiles pour assurer la sécurité et la commodité de la circulation dans l'agglomération,

ARRETE

Article 1 : En raison des travaux de sécurisation AEP sur la « Rue de Metz », la circulation sera alternée par des feux tricolores ou par alternat manuel à partir du 21/11/2016 jusqu'à la fin des travaux.

Article 2 : Le stationnement des véhicules sera interdit dans la zone de chantier selon l'avancement des travaux. Les véhicules en infraction avec le présent arrêté seront immédiatement enlevés aux frais du contrevenant.

Article 3 : La signalisation réglementaire, la pose de feux tricolores et le balisage du chantier (jour et nuit) seront mis en place par les soins de l'entreprise WH.

Article 4 : Les infractions à l'arrêté ci-dessus seront constatées et poursuivies conformément aux lois.

Article 5 : Les services de la gendarmerie sont chargés de l'application du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Vigy
- Monsieur l'Ingénieur de la DDE
- Entreprise WH de Sainte-Marie-aux-Chênes

Fait à Vry, le 08 novembre 2016

Le Maire,

Jean-Marie RITZ